SÉCURITÉ DES ÉCOLES, COLLÈGES, LYCÉES

ACADÉMIES DE CRÉTEIL, DE PARIS, DE VERSAILLES

VIGIPIRATE
ALERTE ATTENTAT

POUR VOTRE SÉCURITÉ

Accueil par un adulte à l'entrée de l'établissement

Contrôle visuel des sacs

Interdiction de stationner aux abords des établissements

Interdiction des sorties scolaires occasionnelles en Île-de-France

Organisation d'exercices de sécurité

Vérification systématique de l'identité des personnes étrangères à l'établissement

LES BONS RÉFLEXES

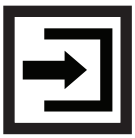

Éviter les attroupements devant l'établissement

Signaler tout comportement ou objet suspect

SONT AUTORISÉS

Les sorties scolaires régulières

Les événements ouverts au public au sein de l'établissement sous réserve de l'avis du Préfet

Les voyages scolaires hors Île-de-France sous réserve de l'avis du Recteur

Consignes applicables
du 23 au 29 novembre 2015

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE